



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
pour diffusion immédiate

**L'agrandissement du Refuge faunique de la rivière des Mille-Îles  
Les trois grandes îles de l'archipel Saint-François : les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre**

**Laval, le 16 septembre 2021.** Le 13 septembre dernier, Mathieu Prost, journaliste à Radio-Canada, s'entretenait avec Monsieur Stéphane Boyer, candidat à la mairie de Laval. Ce dernier promettait de transformer le parc de la rivière des Mille-Îles en une [immense réserve faunique](#).

Sauvons nos trois grandes îles tentera de clarifier certains des enjeux qui lui semblent liés au sort des trois grande îles de la rivière des Mille-Îles. L'organisme rappellera les gains qu'il a obtenus successivement de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Ville de Laval et du gouvernement provincial. Il précisera sa position actuelle.

**La CMM : Une vocation de conservation pour les trois grandes îles**

La proposition de M. Stéphane Boyer viendrait concrétiser le projet élaboré par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et présenté en septembre 2013 dans le [Cadre de référence administratif du Parc de la rivière des Mille-Îles - Trame verte et bleue du Grand Montréal](#).

De sa source à son embouchure, soit le long de ses 42 kilomètres, la rivière des Mille Îles se découpe en zones riches et variées. Ses zones, tantôt urbaines, touristiques, historiques, culturelles, patrimoniales, ludiques, aquatiques, naturelles, nautiques, et agricoles racontent son histoire.

Du côté de Laval, les trois grandes îles terminent pour ainsi dire le chapelet d'îles que la rivière baigne. Les milieux naturels des trois grandes îles, ainsi que le milieu agricole riverain, offrent au regard un paysage d'une grande beauté. Quant aux îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre, leur haute valeur écologique et la richesse de leur biodiversité ont été reconnues à un point tel que la CMM, dans son projet de parc, les destine à la conservation.

**La Ville de Laval et le gouvernement provincial : Une vocation de conservation pour les îles aux Vaches et Saint-Pierre**

Les efforts fournis ces dernières années par l'administration lavalloise ont porté fruit : la Ville, grâce à une aide financière du gouvernement provincial, est devenue la propriétaire des îles aux Vaches et Saint-Pierre en octobre 2020.

À la demande de Sauvons nos trois grandes îles, le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville (SADR) sera modifié de façon à ce que les deux îles acquises par la Ville ainsi que les îlots environnants seront désormais vouées à la « conservation », interdisant ainsi tout projet de construction.

À n'en pas douter, nous nous approchons de la réalisation de notre rêve, celui d'un grand parc de conservation dans l'archipel Saint-François.

Il manque encore toutefois une pièce pour que soit créé ce parc : soit l'île Saint-Joseph.

Au plan administratif, le SADR affecte l'île à la « protection ». Notre organisme ignore tout des intentions de l'administration municipale actuelle par rapport à la conservation de l'île Saint-Joseph.

### **Le propriétaire de l'île Saint-Joseph : Son projet de construction est-il un projet réaliste?**

Assez curieusement, l'affectation « protection » permet la construction. Toutefois, le SADR prévoit qu'avant d'être accepté, un projet de développement sur l'île devrait être soumis à la consultation publique. En tant que citoyens et membres de Sauvons nos trois grandes îles, il nous paraît vraisemblable que tout projet de construction serait bloqué lors d'une consultation publique et donc, voué à l'échec, puisque la non-acceptabilité sociale de construction sur l'île Saint-Joseph se renforce d'année en année depuis 1992.

De plus, à notre humble avis, la proposition récente visant l'agrandissement du Refuge faunique et du parc de la Rivière-des-Mille-Îles n'est pas pour faciliter l'obtention à long terme d'un permis de construction sur l'île Saint-Joseph. En effet, une fois cette île incluse géographiquement dans le territoire du grand parc, il y a fort à parier que les citoyens prennent pour un fait acquis qu'elle jouit, tout autant que les îles voisines, d'un statut de conservation. Aussi, cette perception favoriserait sans doute une mobilisation renouvelée pour exiger le maintien intégral de ce milieu naturel. Pour son propriétaire, l'île Saint-Joseph risquerait alors de devenir difficilement exploitable.

### **La conservation de l'île Saint-Joseph et la création de l'archipel Saint-François**

Etant donné ces considérations, Sauvons nos trois grandes îles croit que ses multiples interventions pour demander de l'aide aux élus des divers paliers de gouvernement, soit le gouvernement de Laval, de la CMM, de la province de Québec, et du Canada, lui permettent aujourd'hui de s'adresser au propriétaire de l'île Saint-Joseph.

Depuis 2008, les membres de l'organisme, citoyens « ordinaires » ou consultants professionnels, tous bénévoles, accompagnés de quelque 200 amis bénévoles, ont travaillé pendant des milliers d'heures afin que les citoyens puissent bénéficier de la valeur écologique, de la riche biodiversité, et du bon air des îles. Ces heures de travail sont de grande valeur.

Nous, les membres de l'organisme, nous osons demander au propriétaire de l'île Saint-Joseph de nous aider à son tour à obtenir un statut de conservation pour l'île Saint-Joseph. Les valeurs de beauté, de santé et de plein air sont siennes, nous en sommes persuadés.

### **L'histoire**

Depuis 2008, il en a coulé, de l'eau, sous le pont de l'île Saint-Joseph! Ce pont mythique a entendu les soupirs des citoyens, des élus, et, sans aucun doute, ceux du propriétaire actuel!

Le pont de l'île Saint-Joseph aura une histoire à raconter aux prochaines générations. Sauvons nos trois grandes îles souhaite, Monsieur Liberatore, que vous en écriviez une page.

-30-

pour information :

Huguette Larochelle  
450-666-0868  
[hupila@hotmail.com](mailto:hupila@hotmail.com)  
[www.sauvonsnostroisgrandesiles.com](http://www.sauvonsnostroisgrandesiles.com)